



A SIGNER ET A REDONNER

INSCRIPTION

HORAIRES

- ⇒ Le professeur pourra changer, pour des raisons pédagogiques, les horaires des cours proposés, lors de l'inscription (regroupement des élèves par niveau, âge etc.)
- ⇒ Les élèves ne pourront demander de changement définitif qu'en cas de modification de leur emploi du temps professionnel, scolaire ou de déménagement.

REGLEMENTS COURS

- Paiement par chèques (A l'ordre du professeur)
 - ⇒ La totalité du forfait est réglée au 1^{er} cours de l'année (cf. fiche tarification)
1 ou plusieurs chèques (jusqu'à 10 maximum) encaissés au début de chaque mois.
- Paiement en espèces
 - ⇒ Le règlement s'effectue en deux fois maximum pour l'année.

FORFAIT

NON REMBOURSABLE EN CAS D'ARRÊT EN COURS D'ANNEE

REGLEMENT INSCRIPTION

- ⇒ L'inscription n'est validée qu'après règlement des frais d'adhésion de 37 €
- ⇒ 2^{ème} inscription d'un membre d'une même famille, 50 % de remise accordée (= 18,50 €)
- ⇒ Gratuit pour la 3^{ème} inscription d'un membre d'une même famille

Date, Signature avec mention « lu et approuvé »

A Le202